



Édito

page 2

DES action dans le monde

pages 3, 4, 5

Action J. P. Sueur

page 5

Questions posées à l'AG

pages 6, 7

Actualités de France Assos Santé

page 8

> Appel à participer !

Devenez Représentant des Usagers de la santé !

Là où on est, on peut agir : les Représentants des Usagers (RU) de la Santé interviennent dans différentes instances, près de chez vous.

Cette année, les mandats des RU arrivent à terme dans de nombreuses régions ; les appels à candidatures pour leur renouvellement sont émis par les Agences Régionales de Santé.

C'est le moment de vous renseigner, de vous lancer : contactez-nous !

Des formations sont assurées.

Avec 15 000



**vous n'êtes jamais seul
face au système de santé.**

Présents dans chaque établissement de santé, les représentants des usagers sont à votre disposition et à l'écoute de vos attentes. Vous trouverez leurs coordonnées dans le livret d'accueil ou sur le site de chaque établissement.

Défendre vos droits Vous représenter Agir sur les lois

**France
Assos
Santé**
La voix des usagers

Vie de l'association

A vos agendas !

Facebook Live

sur le thème de la ménopause

Mercredi 26 octobre de 18h à 20h

« Dîner DES » Paris 8^{ème}

Mercredi 16 novembre

Ouvert à nos adhérents, trois générations confondues !

Les conjoints sont aussi les bienvenus !

Inscriptions : auprès de Claire Sarri par sms 06 50 86 25 61 en indiquant votre nom et le nombre de personnes.

Coopération

Notre *Guide Pratique* en lice pour le Prix Prescrire !

En octobre, la Revue *Prescrire* octroie son Prix à l'un des ouvrages relayé durant l'année dans sa rubrique *Lu pour Vous*.

Le palmarès sera dévoilé le jeudi 6 octobre à 10h, dans les locaux de la Revue et retransmis en ligne.

Nous croisons les doigts !



Événement à suivre en direct sur :

www.prescrire.org/LIVE

et sur la page Facebook de Prescrire.

L'édito

Aujourd'hui les groupes *DES Action* présents dans le monde partagent les mêmes préoccupations, à savoir, souhaiter que les recherches se poursuivent :

- USA « *sur d'éventuels nouveaux effets sur les enfants DES et les petits enfants* »,
- Pays-Bas « *sur les risques de cancer des filles DES* ».

En rassemblant les différents articles pour *La Lettre*, j'ai relevé également un « souhait » commun partagé par une grande majorité des personnes concernées par le DES : que l'industrie pharmaceutique reconnaisse sa responsabilité et nous fasse des excuses...

Un rêve, comme l'exprimait Martin Luther King pour la Non violence.

Emettre un souhait, rêver qu'il se réalise, c'est aussi un moyen d'avancer.

Le sénateur Jean-Pierre Sueur ne baisse pas les bras. Pour la troisième fois, après 2018 et 2020, en 2022 il pose à nouveau une question écrite au gouvernement sur la « *Réparation des préjudices subis par les filles et petits-enfants DES* ».

Les procès ont permis que la justice reconnaisse la responsabilité des laboratoires pharmaceutiques et d'obtenir, pour quelques-uns d'entre nous, une indemnisation.

Mais, à aucun moment, les laboratoires et leurs assureurs

ne nous ont présenté des excuses pour ne pas avoir retiré à temps le DES du marché et condamné ainsi de si nombreuses familles à d'atroces souffrances.

Le « souhait » que les unes et les autres expriment, c'est de voir reconnaître leur statut de victimes, c'est important mais insuffisant, les sommes versées étant dérisoires par rapport aux conséquences physiques et psychologiques, à ce que nous avons vécu, à ce que nous vivons.

Cela rejoint ce qu'exprime Caitlin McCarthy lorsqu'elle adresse au Parlement Ecossais sa supplique : « *Présentez des excuses aux victimes du scandale des adoptions forcées, mais aussi pour que l'Ecosse soit le premier pays au monde à adresser des excuses officielles concernant le désastre sanitaire du DES* ».

Je suis persuadée que nous sommes nombreux à rêver, mais le rêve n'est pas l'inertie ! Nous avons besoin de vous, de votre engagement, de votre participation !



Anne Levadou

Présidente de Réseau D.E.S. France

Soutien de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine (ARS-NA)

Dans le dernier numéro de *La Lettre*, nous vous indiquions avoir soumis un nouveau dossier à l'ARS-NA, pour prolonger notre projet « frottis plus souvent ». Notre dossier a été partiellement retenu et nous allons pouvoir poursuivre des actions de sensibilisation.

A très bientôt avec de plus amples informations !



Isabelle nous a quittés...

Nous avons la très grande tristesse de vous faire part du décès d'Isabelle Granger, survenu le 21 août dernier.

Adhérente de longue date, elle avait participé au clip vidéo de témoignage, visible depuis la page d'accueil de

notre nouveau site internet. Elle avait également lancé sur change.org, une pétition réclamant un fonds d'indemnisation pour les victimes du DES ; en septembre 2019, Matthieu Aron lui avait consacré un article dans l'OBS.

Isabelle avait aussi intenté un procès contre les laboratoires UCB et Novartis ; le Tribunal d'Instance l'avait déboutée mais elle s'était pourvu en Appel. Sa famille poursuit le combat.

Nous relayerons auprès de ses proches, les messages que vous souhaiteriez leur adresser.

«C'est ensemble que nous avançons, solidaires les uns des autres !»

La Lettre : Bulletin de l'association Réseau D.E.S. France regroupant des personnes concernées par le Distilbène® (diéthylstilbœstrol).

Siège social : 1052 rue de la Ferme du Carboué - 40000 Mont de Marsan - contact@des-france.org **Association de loi 1901** Siret 40097911800058 - APE 9499 Z - Agrément national N2021RN0027 **N°ISSN** : 1776-968X **Directrice de publication** : Anne Levadou **Ligne éditoriale** : Nathalie Lafaye, Myriam Letertre, Anne Levadou, Lydia Pasanau, Jean-Jacques Pascal, Pamela Solère, Michel Tournaire. **Crédits photos** : Réseau D.E.S. France, France Assos santé, DES action USA, Des Centrum, Famille Granger. **Tirage** : 1100 exemplaires **Date de publication** : Septembre 2022 **N°77** - **Conception graphique** : Agence Ésens, 06 12 95 87 92 **Imprimeur** : Castay - Aire sur l'Adour, tél. 05 58 71 60 437

Actualités du DES Centrum des Pays-Bas



Lancement d'une nouvelle étude sur le risque de cancer des « filles DES ».

Depuis de nombreuses années, le DES Centrum dispose d'une réserve financière pour les frais de justice. Ces coûts ont été engagés dans le passé pour l'établissement du règlement des sinistres. Maintenant qu'il n'y a plus de poursuites dans ce domaine, le conseil d'administration a décidé d'utiliser le solde de cette réserve, soit 28000 €, pour financer des recherches sur les risques de cancer des « filles DES ».

Les travaux ont été confiés au NKI (l'Institut national du cancer néerlandais), qui espère pouvoir démarrer l'étude cette année.

Le fonds d'indemnisation néerlandais vu par les personnes concernées.

Aux Pays-Bas, des « filles DES » atteintes d'un cancer ACC, avaient initié une procédure en 1992. Elles ont gagné et cela avait débouché sur des négociations avec les principaux laboratoires ayant commercialisé le DES.

En 2007, le « Fonds DES » a été créé, avec une grille d'indemnisation des préjudices, pour les « mères DES », les enfants et petits-enfants. A titre d'exemple :

- pour les « filles DES » : avoir développé un cancer ACC du col ou du vagin avant 41 ans (sans métastase ni récurrence) : 201 118,43 € ; avoir vécu deux fausses-couches ou plus et ne pas avoir eu d'enfant : 2039,31 € ;
- pour les « fils DES », avoir des kystes épидидymaires et/ou un testicule hypoplasique : 316,47 €.

En 2022, Karlijn van Doorn, avocate et enseignante/chercheuse à l'Université de Tilburg, a soutenu une thèse de doctorat sur le règlement des sinistres de masse, notamment auprès des victimes ayant déposé une demande au « Fonds DES ».

Les victimes du DES témoignent parfois de sentiments

mitigés vis à vis du règlement de leurs demandes : difficulté d'apporter les preuves nécessaires, indemnisation disproportionnée par rapport à la souffrance endurée. Elles regrettent l'absence d'excuses des laboratoires pharmaceutiques.

Les questions posées étaient les suivantes :

quels motifs ont poussé les personnes à présenter un dossier, comment s'est déroulé le règlement de leur demande et dans quelle mesure sont-elles satisfaites du résultat obtenu ?

La reconnaissance était l'une des principales motivations des personnes concernées par le DES. Venaient ensuite : le désir de punir ou de demander des comptes à l'industrie pharmaceutique, qui devait être consciente de ce qui s'était passé, et s'assurer que cela ne pouvait plus se reproduire.

La compensation financière n'y a pas joué le rôle principal. Les témoignages de ceux ayant présenté un dossier au « Fonds DES » varient. Pour certains, la collecte de preuves était une corvée, pour d'autres, cela s'est bien passé. Certains ont pu être heurtés par les termes utilisés pour rejeter leur dossier ; d'autres ont eu l'impression d'un manque de transparence.

Certaines victimes du DES comprennent qu'il s'agit d'un accord général, le même pour tout le monde. Mais ce système laisse trop peu de place pour la charge émotionnelle et les montants ne sont pas proportionnels à la souffrance. Les catégories indemnisables sont trop strictement déterminées, sans adaptation possible.

Les personnes sont satisfaites de l'accompagnement du DES Centrum tant pour la mise en place du dispositif, que pour l'aide apportée à chacun pour monter les dossiers. Effectuer cette démarche leur a permis de se sentir reconnues.

Avec le recul, ce système d'indemnisation a pu laisser des sentiments mitigés. Les sociétés pharmaceutiques ne se sont pas excusées. Certaines victimes n'ont pas pu rassembler les preuves requises. Les personnes insatisfaites sont surtout celles dont les dossiers ont été rejetés mais pour qui leur « parcours DES » reste un lourd fardeau.

Comment pourrait-on améliorer le processus d'un tel règlement de sinistre de masse ? A quoi devrait-on accorder plus d'attention ?

Parmi les réponses :

- peut-être que la vision unilatérale de l'argent devrait-elle être abandonnée ? Lorsqu'il est difficile d'évaluer un dommage en termes financiers, il conviendrait d'accorder encore plus d'attention à la reconnaissance.
- Envisager que le montant attribué soit davantage individualisé, par exemple si la charge de la preuve est lourde.

Article largement inspiré d'un texte publié par le DES Centrum en juin 2022.



Depuis les Etats-Unis, DES Action USA et

Action de Caitlin McCarthy auprès du Parlement Ecossois



Dans son allocution, Caitlin a délivré un puissant message au Parlement pour que le gouvernement Ecossois soit le premier au monde à présenter des excuses concernant le désastre sanitaire du DES.

De nombreux médias du Royaume-Uni ont relayé ce scandale, ce qui a permis de lever ce tabou en Angleterre, où plus de 185 000 mères célibataires ont été contraintes à abandonner leur(s) enfant(s) entre les années 50 et 1976. À leur tour, Elles demandent à leur pays de s'excuser.

Plus d'infos :
Allocution de Caitlin McCarthy : [Youtube.com / Caitlin McCarthy / Scottish Parliament Speech](https://www.youtube.com/watch?v=...)

Des médias français ont consacré des articles à ce sujet, comme :

- lemonde.fr - 18 juin 2022 : *Entre deuil et déni, le scandale des adoptions forcées en Angleterre*
- sudouest.fr - 15 juillet 2022 : *Qu'est-ce que le « scandale » des adoptions forcées, qui secoue le Royaume-Uni ?*

*L'américaine Caitlin McCarthy est « fille DES », militante de longue date et auteure du scénario Wonder Drug.

Depuis plusieurs mois, l'Ecosse est secouée par le scandale des adoptions forcées. En effet, entre les années 50 et 70, environ 60 000 très jeunes femmes ont été forcées d'abandonner leur enfant à la naissance, au seul motif qu'elles étaient mères célibataires. Du DES leur était prescrit pour stopper l'allaitement. Cette utilisation n'a pas de conséquence sur la santé, mais permet d'aborder le sujet des prescriptions pour les grossesses.

Aujourd'hui, le Parlement écossais reconnaît la souffrance de ces mères et de leurs enfants. Caitlin McCarthy a enregistré son témoignage et sa vidéo a été projetée lors des auditions parlementaires. Elle y informe des conséquences du DES, cite les nombreuses indications de prescription, dont celles durant les grossesses. Elle encourage le parlement à se saisir de ce scandale pour initier une campagne d'information sur le DES. Ce serait une des façons de reconnaître les victimes.

D'autres pays, comme l'Australie, le Canada, l'Irlande, avaient mis en place ce même système cruel d'adoptions forcées et s'en sont excusés.

Caitlin McCarthy*



Mobilisation de DES Action USA pour la reprise de la DES *Follow Up Study* : quelles avancées ?

Dans le n°74 de La Lettre (septembre 2021), nous vous informions des démarches entreprises par DES Action USA pour que les recherches sur le DES se poursuivent.

L'*Endocrine Society* a inclus la « cohorte DES » dans la liste des demandes adressées à la commission fédérale chargée d'attribuer des fonds pour la recherche biomédicale et en santé publique. Leur courrier insiste sur l'intérêt de poursuivre le suivi de cette cohorte afin d'apporter des informations sur d'éventuels nouveaux effets sur les « enfants et les petits-enfants DES ».

DES Action USA a demandé à ses membres de se mobiliser. Plusieurs d'entre eux ont sollicité leurs élus parlementaires, membres des commissions à même d'influencer les choix d'attribution de budgets de recherche. Certains élus sont d'ores et déjà sensibilisés et travaillent en coopération avec Caitlin McCarthy et Suzanne Robotti (responsable de DES Action USA) sur deux aspects :

- obtenir des excuses du gouvernement fédéral de ne pas avoir agi plus tôt pour stopper les prescriptions de DES aux femmes enceintes,
- et rétablir le financement nécessaire aux travaux de la *DES Follow-up Study*.

DES Action USA a également adressé une « suggestion » au groupe parlementaire *Black Maternal Health Caucus* : d'accorder un financement annuel de 4 millions de dollars, à la *DES Follow-up Study*, notamment dans le but de mieux cerner l'impact multigénérationnel du DES sur la santé reproductive et en comprendre les mécanismes. Ce groupe parlementaire est déjà sensibilisé à l'importance des expositions environnementales sur la santé des femmes enceintes et leurs enfants.

> *Coopération*



Nouvelle question écrite de M. le Sénateur Jean-Pierre Sueur

C'est la troisième fois que M. Sueur pose cette question portant sur la réparation des préjudices subis par les « filles et petits-enfants DES ».

Cette question a été posée au Ministère en charge de la santé une première fois en mars 2018, puis en octobre 2020. Nous espérons qu'une réponse sera enfin apportée.

La question ci-dessous a été posée au Ministère de la Santé :

« Réparation du préjudice subi par les filles et petits-enfants des femmes auxquelles le Distilbène a été prescrit.

M. Jean-Pierre Sueur appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur la réparation du préjudice subi par les filles et les petits-enfants des femmes auxquelles le Distilbène a été prescrit durant leur grossesse. Il lui fait observer que celles-ci ne peuvent entreprendre aucune démarche auprès des commissions de conciliation et d'indemnisation (CCI), l'exposition *in utero* à l'origine des préjudices subis étant largement antérieure à la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé ayant créé les CCI. Il lui fait, en outre, observer que les indemnisations des préjudices, obtenus par certaines victimes ayant engagé la responsabilité des laboratoires exploitant le produit incriminé, ne l'ont été que dans un nombre de cas limité, au terme de procédures longues, éprouvantes et coûteuses. Il l'interroge, en conséquence, sur les initiatives spécifiques qu'il compte prendre pour que l'ensemble des filles et petits-enfants victimes de conséquences de la prescription de Distilbène à leur mère ou grand-mère puissent bénéficier dans des délais rapprochés de la réparation légitimement demandée. »

Publié dans *Le JO Sénat* du 14 juillet 2022



Retour sur l'Assemblée Générale

Comme annoncé dans le n° de juin de La Lettre, voici la suite des questions posées à l'occasion de notre dernière Assemblée Générale.

Voici les questions posées en direct dans le *Tchat*, avec les réponses du Pr Tournaire.

Chez les « petits-enfants DES », avons-nous connaissance d'un lien entre DES et hypoplasie rénale, en dehors de la prématurité ?

Dans l'étude que nous avons menée, avec la participation de plusieurs milliers de « familles DES », il n'avait pas été retrouvé d'augmentation des malformations rénales chez les « petits-enfants DES » et, à notre connaissance, il n'en a pas été rapporté dans les publications sur le DES, que nous suivons de près.

Quels sont les effets du DES sur la 1^{ère} génération ?

La seule chose remarquée est une légère augmentation du taux de cancer du sein, considérée par les oncologues comme étant très modeste. C'est pour cela que la recommandation est de maintenir le dépistage prévu pour la population générale : d'une mammographie tous les deux ans, entre 50 et 74 ans.

Il n'a pas été publié d'augmentation notable d'accidents cardiaques.

L'article de la *Revue Prescrire*, évoqué lors des questions vaccination Covid, est-il disponible ?

- Nathalie rappelle que les articles de la *Revue Prescrire* ne sont pas tous en libre accès. Nous allons nous rapprocher d'eux pour savoir s'il est possible de le diffuser.
- Le Pr Tournaire précise l'importance de la position de la *Revue Prescrire* en faveur de la vaccination.

Pour les études scientifiques, les médecins recensent-ils les situations ou les pathologies présentées par les « filles DES » auprès d'une autorité de santé ? Car en tant que « fille DES », je n'ai moi-même jamais été contactée pour une étude.

En 2013, l'association a contacté un grand nombre de « familles DES », grâce, en particulier, à l'aide de la Mutualité Française et au retentissement médiatique du lancement de notre étude. C'est ainsi que plus de 10 000 questionnaires ont été remplis, sur la base du volontariat. Je présume que la personne qui nous pose cette question n'a pas eu l'occasion d'être informée de cette étude.

Une autre façon de repérer les effets du DES est d'effectuer une déclaration auprès des Centres de Pharmacovigilance. Des fiches sont prévues pour être remplies par des personnes ayant eu une exposition *in utero*. C'est une modalité qui permet à des personnes non incluses dans une étude d'attirer l'attention sur des effets du DES. Ces signalements devraient être utiles pour lancer une alerte et guider des recherches. Malheureusement, à l'usage, c'est décevant. Une synthèse faite il y a 3 ans par l'ANSM n'avait pas montré d'autres effets que ceux qui étaient déjà rapportés par les publications scientifiques.

> Vie de l'association

Pour le cancer du sein, y-a-t-il un cumul de risque, lorsqu'on est « fille DES », avec les gènes BRCA 1 ou 2 ?

Le risque avec le gène BRCA est élevé, c'est un des facteurs de risque les plus élevés, comparable avec le fait d'avoir plusieurs cancers du sein dans sa famille proche. Alors que, même lorsqu'on avait constaté jusqu'en 2015, que les « filles DES » avaient un risque doublé de cancer du sein avant 50 ans, il s'agissait d'un risque considéré comme modeste (dans l'échelle de risque définie par la Haute Autorité de Santé (HAS)). On peut considérer que les risques peuvent s'additionner, mais aujourd'hui, sachant que le risque de cancer du sein pour les « filles DES » est proche de la norme, le risque lié au DES n'ajoute pas grand-chose au niveau de risque lié aux facteurs génétiques mentionnés.

Deux questions sur les risques cardiaques : faut-il consulter et si oui à quelle fréquence ? Quel lien entre DES et hypertension ?

DES et hypertension

Il n'a pas été constaté plus d'augmentation de risque d'hypertension lorsqu'on est « fille DES » que dans la population générale.

Risque d'infarctus du myocarde

En 2018, une étude a révélé **un risque augmenté de façon significative de « maladie coronaire » (ou angine de poitrine) ou d'infarctus du myocarde (taux doublé).**

Lors de la parution de cette étude, nous avons demandé à la Société Française de Cardiologie quelle conduite tenir. Il existe des facteurs acquis et des facteurs environnementaux. Les facteurs acquis sont par exemple le fait d'avoir des cas dans la famille proche. A défaut de pouvoir changer des facteurs du passé (comme l'exposition *in utero* au DES), l'effort doit se porter sur la prévention en agissant sur les facteurs de risque modifiables : tabac, excès de poids, manque d'exercice et hypertension. Il convient de signaler le risque lié au DES à votre généraliste qui évaluera l'ensemble de vos risques et vous orientera éventuellement vers un cardiologue.

La Fédération Française de Cardiologie diffuse aussi des conseils et des documents pratiques.

Où en est la recherche ADN pour savoir si on a été exposée *in utero* au DES ?

Il s'agit d'une étude lancée par l'équipe américaine au sein de l'institut de la santé (NIH) et de l'Institut du Cancer (NCI). Ils avaient l'espoir de trouver un « marqueur » de l'exposition au DES, mais ils n'y sont pas parvenus. C'était un très grand souhait de Hoover, de gros moyens ont été investis, mais cela n'a pas abouti. Cette équipe s'est dispersée du fait de l'âge des chercheurs.

Cette question rejoint une question sur « **comment retrouver des documents de prescription de DES à la**

mère ». Sur le site internet, des pistes sont données pour cela, mais c'est de plus en plus difficile après toutes ces années.

Une question sur DES et l'ostéoporose

A ma connaissance, il n'y avait pas d'augmentation de l'ostéoporose chez les « filles DES » mais nous ferons des recherches supplémentaires sur ce point.

PS : Nous avons retrouvé une étude de S.E.Parker de 2014 avec les informations suivantes :

- pour la plupart des « filles DES » le taux d'ostéoporose observé était inférieur à celui de la population générale,
- cependant, en cas de ménopause précoce, avant 45 ans, situation plus fréquente chez les « filles DES », le taux d'ostéoporose était plus élevé.

La conclusion était que l'exposition aux estrogènes, qu'ils soient naturels ou artificiels comme le DES durant toute la vie, même intra-utérine, était protectrice contre l'ostéoporose.

Il y a quelques années, dans *La Lettre*, il y avait eu un appel pour une étude sur les mains des personnes exposées *in utero* au DES. Qu'en est-il ?

Nathalie : en effet, nous avons relayé cet appel à participer. Malheureusement il y a eu peu de réponses et l'étude n'a pas pu être conduite.

Exposition *in utero* au DES et hyper-réaction : j'ai un taux d'anticorps très élevé suite au Covid 19 depuis mai 2020, et j'ai eu une très mauvaise réaction suite au vaccin. Doit-on faire le rappel ?

Sur le plan des maladies immunitaires et auto-immunes (lupus, certains rhumatismes, par exemple), il y avait au début des recherches, un doute, suite à des alertes sur quelques cas. Des synthèses ont été faites il y a déjà une dizaine d'années, concluant qu'il n'y avait pas de modification notable du système immunitaire et en particulier pas davantage de maladies auto-immunes.

Dans ces conditions, je ne vois pas comment le DES pourrait avoir un lien avec une telle réaction. Je n'ai cependant pas de compétence sur ce point de réaction au vaccin. Nous vous conseillons de faire le point avec votre médecin qui pourra vérifier les recommandations actuelles dans votre situation.

Une dernière question sur le vaccin du Covid : une participante témoigne qu'elle connaît une jeune fille ayant déclaré un AVC peu de temps après avoir été vaccinée.

Le Pr Tournaire revient sur un rapport ayant analysé une information qui s'était avérée fautive sur les AVC. Il s'agissait d'une vidéo montrant un ambulancier amenant un patient à l'hôpital ; il commentait en indiquant qu'il transportait souvent des personnes ayant reçu le vaccin et faisant des AVC. Il est apparu après enquête que les événements rapportés par cet ambulancier, « anti-vax » actif, n'avaient pas été confirmés.

> Actualités France Assos Santé (FAS)

Bonne nouvelle !

Jean-Jacques Pascal (titulaire) et Nathalie Lafaye (suppléante) ont été élus lors des élections du nouveau Conseil d'Administration de l'instance nationale de FAS, le 30 juin dernier.

Jean-Jacques Pascal nous représente également au Bureau !

Une campagne de communication pour mieux faire connaître les actions de FAS

Durant l'été, FAS a lancé une campagne de communication dans la presse quotidienne régionale ainsi que dans le métro parisien (en août).

Pour refonder notre système de santé nous recommandons une dose de COURAGE

en prise immédiate.

Vous pouvez compter sur l'engagement des associations agréées de santé qui portent la voix des usagers sur l'ensemble des territoires.
Retrouvez France Assos Santé près de chez vous sur : france-assos-sante.org
Défendre vos droits Vous représenter Agir sur les lois

France Assos Santé
La voix des usagers

LU SUR LE SITE DE FAS

Recosanté : connaître son environnement et agir pour sa santé



Recosanté est un nouvel outil numérique gratuit créé par le ministère des Solidarités et de Santé, et le ministère de la Transition écologique. Il vise à mieux connaître son environnement avec des indicateurs précis selon sa localisation : la qualité de l'air, la qualité de l'eau, l'indice UV... de votre ville en temps réel. Selon le risque, cet outil présente des recommandations pratiques pour se protéger, validées par le Haut conseil de santé publique et Santé Publique France.



Article complet sur :

<https://www.france-assos-sante.org/actualite/recosante-connaître-son-environnement-et-agir-pour-sa-sante/>

www.recosante.beta.gouv.fr

Défendre vos droits / Vous représenter / Agir sur les lois

France Assos Santé
La voix des usagers

> Réseau D.E.S. France, c'est aussi...

Permanence téléphonique
au 05 58 75 50 04

Tenue par des bénévoles, merci de ne pas appeler aux heures des repas.



Association
Réseau DES France
Victimes du Distilbène



Réseau D.E.S France
@assoReseauDES



association Réseau DES France DISTILBENE